

République Française

Département de Savoie

COMMUNE DE MOTZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents : 6
Absents : 3

L'an deux mille vingt quatre

Le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 01 avril 2024

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Rémondat

Etaient absents excusés : Madame Zoé Buckley (pouvoir à Monsieur Roland Rémondat), Madame Myriam Ortiz-Gutierrez (pouvoir à Madame Marie-Thérèse Dejeu),

Etait absent non excusé : Monsieur Olivier Morelle

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : affectation du résultat de l'exploitation 2023

A compter du 1 janvier 2024, le budget annexe de l'Espace Sport et Nature du Fier ayant été dissout et intégré au budget communal, par délibération du 06 octobre 2023,

Après avoir entendu les comptes administratifs 2023 de la commune et de l'Espace Sport et Nature du Fier

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2023

Constatant que les comptes administratifs de la commune et de l'Espace Sport et Nature du Fier présentent les résultats suivants

	Résultat CA 2023 de l'ESNF	Résultat CA 2023 de la commune	Résultat de l'exercice 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 2 066.71	197 797.88	195 731.17	- 1 228 183.07	- 1 032 451.90
Fonctionnement	84 210.93	1 424 642.98	1 508 853.91		1 508 853.91

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement d'investissement)

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 
ID : 073-217301803-20240408-2024_AVRIL__4-DE

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2023	1 508 853.91
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068)	1 032 451.90
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	476 402.01
Total affecté au cpte 1068	1 032 451.90
Déficit global cumulé au 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0

Pour extrait conforme

Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY